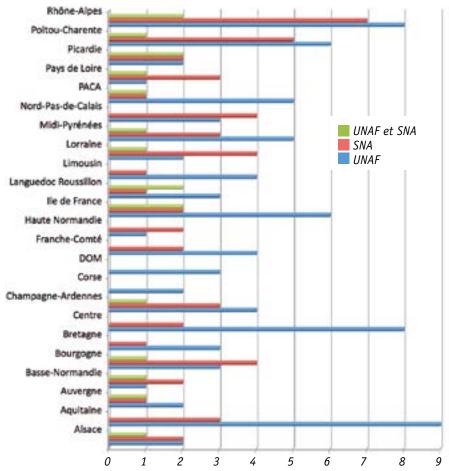


Profitons de l'occasion du 20° congrès national de l'apiculture française organisé par le SNA à Colmar les 10, 11 et 12 octobre prochain (voir présentation p.11 - http://www.snapiculture.com/) pour tenter d'y voir plus clair dans l'organisation de l'apiculture française.

Les sections et groupements locaux

Il serait difficile de citer tous les acteurs locaux de l'apiculture en France. Le réseau est dense. Il existe plusieurs sections départementales des syndicats qui représentent les apiculteurs professionnels et les apiculteurs amateurs.

Signalons l'existence de la Société centrale d'apiculture (http://www.la-sca.net), une société savante fondée en 1856 et toujours vivante en particulier dans les cours dispensés aux apiculteurs parisiens.



Répartition régionale des groupes apicoles adhérant aux deux syndicats UNAF et SNA

Syndicats

Les apiculteurs et les sections apicoles locales peuvent être représentés par des organisations syndicales. Parmi celles-ci, on trouve les syndicats spécialisés et les commissions apicoles des syndicats agricoles nationaux.



Syndicats apicoles

Le **SNA**, Syndicat national d'apicul-

ture, http://www.snapiculture.com/, est né en 1916. Le syndicat publie la revue « l'Abeille de France ». Plus ou moins 73 sections locales sont affiliées au SNA (source : site SNA). Il regroupe les apiculteurs amateurs comme les professionnels.



L'UNAF, Union nationale de l'apiculture française (http://www.unaf-apiculture.info/) a été créée en 1946. Plus ou

moins 105 sections locales sont affiliées à l'UNAF représentant 22 000 apiculteurs (source : site UNAF). Le syndicat publie la revue « Abeilles et Fleurs ». Il regroupe les apiculteurs amateurs comme les professionnels.



La **FFAP**, Fédération française des apiculteurs professionnels (http://www.apipro-ffap. net/), regroupe à l'origine

le SAPRA (Syndicat des apiculteurs professionnels de Rhône-Alpes), le SAPCO (Syndicat des apiculteurs professionnels du Centre Ouest) et le SAPB (Syndicat des apiculteurs professionnels de Bretagne). Actuellement, les apiculteurs professionnels peuvent y adhérer individuellement. Il est uniquement ouvert aux apiculteurs professionnels.



Le **SPMF**, Syndicat des producteurs de miel de France (http://www.spmf.fr/pages/spmf-syndicat.html), existe

depuis 1931 et se présente comme un syndicat d'apiculteurs professionnels. Il dispose de délégations régionales.



Commission apicole des syndicats agricoles

Il existe également des commissions apicoles au sein des principaux syndicats agricoles nationaux :



 la Confédération paysanne (http://www. confederationpaysanne. fr/),



 la Coordination rurale, (http://www.coordinationrurale.fr/tag/apiculture.html);



 la FNSEA , Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (http://www.fnsea. com/).

Groupements à finalité technique



L'ANERCEA, Association nationale des éleveurs de

reines et des centres d'élevage apicole (http://www.anercea.fr/), est née en 1979. L'association se charge de la promotion de l'élevage et de la sélection des abeilles auprès de tous les apiculteurs, quelles que soient les races d'abeilles, dans le but d'améliorer les rendements apicoles. Cela passe par des journées d'étude, des stages de formation et l'édition de la revue « Info Reines ».



Le **GPGR**, Groupement des producteurs de gelée royale (http://www.geleeroyale-qpqr.fr/), est né en

1995 pour tenter de promouvoir la gelée royale française dont le marché est envahi depuis les années 70 par la gelée royale en provenance de Chine. Le GPGR favorise l'installation des jeunes apiculteurs producteurs de gelée royale et promeut une production de qualité.



L'**ITSAP**, Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pol-

linisation (http://www.itsap.asso.fr/) a été créé en 2009. Il s'agit d'un institut interprofessionnel de recherche appliquée chargé de préserver et d'améliorer la santé du cheptel apicole via une assistance technique et économique, la diffusion de l'information et la formation des acteurs de la filière. L'institut coordonne les travaux de recherche et d'expérimentation menés en apiculture sur le plan national. Il fédère

plusieurs groupements apicoles à vocation économique ou technique comme les ADA, les GIE, le GPGR et l'ANERCEA.

L'ITSAP s'appuie sur le réseau des instituts des filières animales et végétales (ACTA) et est partenaire de l'UMT « Protection des abeilles dans l'environnement » de l'INRA d'Avignon.

Les Groupements de défense sanitaire

(GDS) sont des associations départementales d'éleveurs organisées en fonction des filières. Elles existent depuis les années 50 et ont été fondées à l'initiative des Services vétérinaires. Il existe un GDS chargé de l'apiculture (GDSA) dans chaque département. Dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques, il est question de fédérer au sein d'instances régionales les organisations dédiées aux questions sanitaires.

Depuis 2011, le GDS départemental est le « guichet unique » à disposition des apiculteurs pour un certain nombre de formalités administratives :

- l'obtention du numéro d'apiculteur (NAPI);
- l'obtention du numéro NUMAGRIT (composé du numéro NUMAGRIN + trois caractères). Le numéro NUMAGRIN est utilisé pour la déclaration de détention de ruches;
- l'enregistrement de la déclaration annuelle de ruchers.



Les GDSA sont fédérés par la FNOSAD, Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales (http://www.

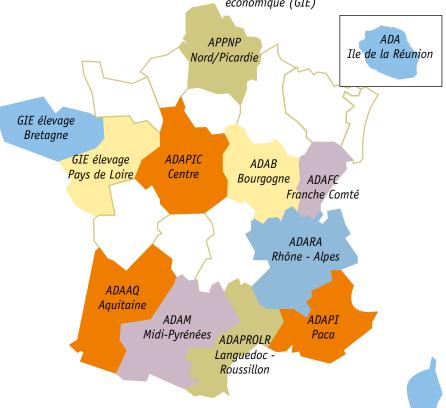
beekeeping.com/fnosad/) qui publie la revue « La Santé de l'abeille ».

Groupements de développement technique et/ou économique de la filière apicole

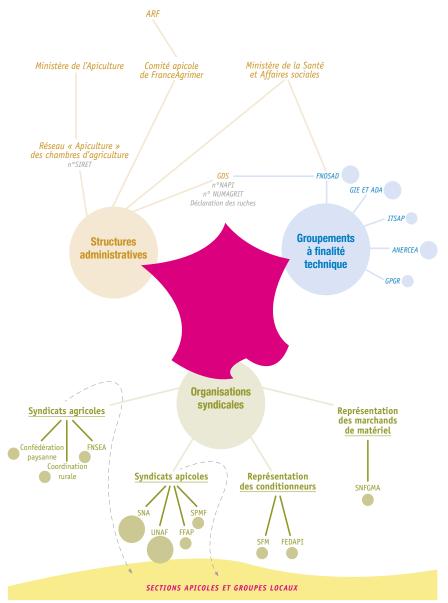
Les groupements de développement apicole s'occupent de l'installation, de la formation, de l'accompagnement technico-économique et administratif des exploitations apicoles. Le réseau des structures de développement de la filière comprend :

- les associations de développement apicole qui sont des structures régionales : ADAAQ, ADAA, ADAB, ADAPIC, ADA FC, ADAPRO LR, ADAM, APPNP, ADAPI, ADAR, ADARA, principalement professionnelles. Les ADA sont des associations loi 1901. ADA France, partenaire de l'ITSAP, fédère le réseau les ADA au niveau national. Cette fédération nationale du réseau de développement apicole est née en février 2013 dans le contexte de la mise en œuvre d'un « Plan de développement durable de l'apiculture »;

Associations régionales de développement apicole (ADA) et Groupements d'intérêt économique (GIE)







- les groupements d'intérêt économique (Syndicat AOC « Miel de Corse - Mele di Corsica », GIE élevage Bretagne, GIE élevage Pays de la Loire) regroupent des professionnels. Un GIE (Groupement d'intérêt économique) est une personne morale qui permet à ses membres de mettre en commun certaines de leurs activités afin de développer, améliorer ou accroître leurs résultats tout en conservant leur individualité;
- le réseau « apiculture » des chambres d'agriculture (établissements publics départementaux et régionaux gérés par des élus de la profession chargés de représenter la filière) est particulièrement actif dans certaines régions (Alsace, Bretagne, Bourgogne, Limousin, Pays de la Loire, Réunion, Rhône-Alpes...).

Le numéro de SIRET, obligatoire pour vendre ou offrir du miel en dehors de la



cellule familiale, est à demander gratuitement à la chambre d'agriculture. http://www.chambres-agriculture.fr/thematiques/productions/elevage/apiculture/

Groupements de professionnels

Certains professionnels sont regroupés dans des structures spécifiques de défense de leurs intérêts et de développement économique de leurs produits :

 la FEDAPI, Fédération des coopératives apicoles de France, adhérente de COOP



de France (http://www.coopdefrance.coop/ fr/43/miel/), compte un millier d'adhérents parmi les producteurs de miels;



 le SFM, Syndicat français des miels (http:// syndicatfrancaisdes-

miels.fr/) qui regroupe 13 entreprises françaises (PME familiales) conditionnant les miels en pot dont Naturalim France Miel, Melvita et Michaud apiculteurs;

 le SNFGMA est le Syndicat national des fabricants et grossistes de matériel apicole.



FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, intermédiaire entre les filières et l'État français, s'est doté en octobre 2011 d'un Comité apicole qui regroupe l'ensemble des structures apicoles : les syndicats apicoles (SPMF, SNA, UNAF, FFAP), les sections apicoles de la FNSEA, de la Confédération paysanne, de la Coordination rurale, la FEDAPI, le SFM, le SNFGMA, la Fédération nationale des groupements de défense sanitaire, FNOSAD, ADA France et ITSAP institut de l'abeille. L'ARF (Association des Régions de France) et les directions générales du ministère en charge de l'agriculture concernées participent à ses travaux. Le Comité apicole a été créé, en octobre 2011, par décision du directeur général de France AgriMer. Le comité est rattaché au Conseil spécialisé Fruits et légumes et est renouvelé tous les trois ans. Le but de ce comité est d'analyser les besoins de la filière apicole en matière de développement technico-économique pour mettre en place le futur programme apicole, en application du règlement européen (CE) n°1234/2007. Depuis l'automne 2013, il est chapeauté par le comité stratégique apicole (CSA). Un audit économique de la filière apicole a été publié en septembre 2012 : http://www.franceagrimer.fr/Actualites/node_22291/Audit-economique-de-lafiliere-apicole-francaise

MOTS CLÉS:

structure, France, association apicole, autres pays

RÉSUMÉ :

panorama général de l'organisation de l'apiculture française